

Albert COLLARD
Conseiller Municipal
1220 chemin MOLLIER
78830 – BULLION
albert-francois.collard@orange.fr
01 30 41 33 89

Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet
Nicolas VENTRE
82 rue du Général-de-Gaulle
78514 Rambouillet Cedex

Lettre recommandée avec accusé de réception

À Bullion, le 22 Février 2025

Objet : Signalement d'omissions importantes dans la rédaction d'un procès-verbal de conseil municipal

Monsieur le Sous-préfet,

Je me permets de vous écrire pour vous informer d'irrégularités constatées dans le procès-verbal de la séance du conseil municipal de Bullion qui s'est tenue le 10 décembre 2024. En effet, ce document officiel omet de mentionner les incidents importants qui se sont produits lors de ce Conseil.

Dès le début du Conseil, un habitant a souhaité prendre la parole pour lire une lettre intitulée : « *Prise de Parole du collectif œuvrant pour une proposition alternative à l'implantation choisie par la mairie pour l'implantation d'une antenne 4G* ».

Cette lettre destinée à l'ensemble du conseil municipal était accompagnée d'une pétition contre l'implantation d'antennes relais 3G et 4G sur le site des Framboisines, pétition signée par 829 habitants de Bullion.

Cette demande lui a été refusée sous prétexte qu'il ne pouvait pas interrompre le conseil municipal. Suite à son insistance, et dans une confusion générale, M. le Maire a demandé aux conseillers de quitter la salle du Conseil et de le suivre dans l'entrée de la mairie. Quelques conseillers (dont moi) sont restés dans la salle. Plusieurs habitants étaient témoins de cet incident (30 habitants étaient présents), désireux de dialoguer avec les conseillers ayant quitté la salle, pour expliquer leur démarche, ont été repoussés. La porte a été maintenue fermée par un conseiller, créant ainsi une situation de tension. Il s'en est fallu de peu qu'il n'y ait un blessé, un habitant ayant été coincé par la porte que le conseiller repoussait.

Ces incidents graves n'ont pas été mentionnés dans le procès-verbal, ce qui constitue une omission volontaire et une falsification des faits. J'ai demandé lors du conseil municipal du 11 février dernier à ce que le procès-verbal soit corrigé. M. le Maire a refusé.

Je vous demande donc, Monsieur le Sous-préfet, d'intervenir pour que ces faits soient dûment consignés dans le procès-verbal et que des mesures soient prises pour garantir la transparence des débats au sein du conseil municipal.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et pour témoigner des faits évoqués.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de ma haute considération.

Albert COLLARD

PJ : copie de la lettre « *Prise de Parole du collectif* »